

FONDS RÉGIONAL DE PRODUCTION ET DE
DIFFUSION DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE
2018-2019

CABLEVISION 

tvc⁹

Chaîne exclusive à Cablevision

Fonds régional de production et de diffusion 2018-2019

Le présent document décrit la mission de même que les critères d'admissibilité et de sélection du **Fonds régional de production et de diffusion** de la télévision communautaire de Cablevision et ce, à l'égard des demandes d'aide financière relatives à des projets d'émissions télévisuelles.

Cablevision et TVC9

Cablevision est un chef de file dans les domaines de la télédistribution et des services d'accès Internet par câble en région. Bien implantée depuis plusieurs années, l'entreprise dessert principalement l'Abitibi-Témiscamingue, mais aussi les secteurs suivants : Lanaudière, Montérégie, Laurentides, Mauricie, Outaouais et le Nord de l'Ontario.

La **chaîne TVC9** est la télévision communautaire de l'Abitibi : le contenu qu'elle diffuse est conçu par et pour les citoyens d'ici. Grâce à un équipement performant et à une équipe de production expérimentée, TVC9 offre à la communauté locale des émissions intéressantes et variées, qu'il s'agisse d'information, de divertissement ou d'éducation.

Qu'est-ce que le Fonds régional de production et de diffusion ?

Pour l'année 2018-2019, Cablevision/TVC9 offre, par l'intermédiaire de ce fonds, 75 000 \$ destinés à des productions télévisuelles réalisées par des citoyens et organismes du milieu. Ces derniers peuvent réaliser les productions de façon autonome ou s'adjoindre d'un producteur indépendant.

Objectifs

Le *Fonds régional de production et de diffusion* a été créé afin :

- D'augmenter le nombre de nouvelles productions originales locales (programmation d'accès) et le nombre d'heures de diffusion locale de ces productions;
- De diversifier la grille horaire actuelle de TVC9 par l'ajout d'émissions originales provenant de la communauté;
- De promouvoir la mission et les activités des organismes communautaires et des organisations des territoires desservis par Cablevision;
- De fournir une aide financière aux organismes communautaires et aux organisations afin de favoriser la réalisation de productions locales originales;
- D'appuyer les créateurs d'ici en leur permettant d'acquérir une expérience en production télévisuelle;
- D'accroître l'accessibilité à la télévision communautaire et de refléter la diversité culturelle et la richesse de notre communauté.

Personnes et organismes admissibles

Tous les citoyens, organismes, comités organisateurs d'événements, clubs sociaux ou autres organisations à but non lucratif ayant résidence sur le territoire de desserte de Cablevision peuvent soumettre un projet.

Projets d'émissions et de vidéos admissibles

Le Fonds accepte des demandes d'aide relatives à plusieurs types d'émissions ou de vidéos (capsules informatives, documentaires, table ronde, spectacle de variétés, etc.), portant sur différents sujets (sport, culture, arts, réalités régionales, politique, etc.). Les projets soumis, quelle que soit leur forme, doivent être exempts de violence, de contenu à caractère sexuel, de langage grossier ou injurieux et de scènes diffamatoires ou stéréotypées.

Type d'aide financière offerte

- Le *Fonds de production et de diffusion* offre une aide financière variable selon le type de projet, la durée des émissions, l'originalité, la pertinence et la qualité du dossier présenté.
- Les projets clés en main recevront une aide financière plus importante que ceux qui sollicitent de l'aide matérielle de TVC9 au niveau du tournage et du montage.
- Le comité de sélection se réserve le droit de revoir à la hausse ou à la baisse l'aide financière demandée;
- L'aide financière sera accordée à la livraison du matériel télévisuel sur présentation d'une facture;
- Aucune aide financière ne sera versée à des productions télévisuelles ayant déjà fait l'objet d'une diffusion auprès d'un diffuseur;
- Les projets doivent impérativement inclure la participation de résidents du territoire de Cablevision soit comme membre créatif de l'équipe de production (réalisateur, producteur, scénariste, etc.) soit comme personne impliquée devant la caméra (invité, présentateur, commentateur, etc.).

Quand et comment déposer un projet?

Les projets d'émissions peuvent être soumis à Cablevision en tout temps entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018 via le formulaire d'inscription disponible sur Internet: tvc9.cablevision.qc.ca.

Voici les informations demandées pour soumettre un projet :

- Nom du projet
- Nom de l'organisme/événement
- Personne responsable du projet
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Adresse courriel
- Mission de l'organisation
- Type d'émission proposée
- Détail du projet
- Résumé du projet en une phrase (synopsis)
- Durée estimée de l'émission ou des émissions proposées
- Budget estimé du projet
- Endroits prévus/souhaités pour la diffusion du projet ailleurs qu'à TVC9
- Date prévue de la remise du matériel à TVC9
- Date prévue du tournage (si aide matérielle nécessaire pour le faire)

Toute personne qui soumet un projet d'émission devra prendre en considération les délais raisonnables associés à l'analyse de la demande et les contraintes liées au temps de tournage et de montage de l'équipe de TVC9, si une aide matérielle est nécessaire à la réalisation du projet.

Évaluation des projets

Cablevision prendra en considération l'originalité, la pertinence et la qualité du dossier et le rayonnement communautaire de chaque projet télévisuel soumis. Un comité sera chargé d'analyser les demandes.